

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13
de présents : 11
de votants : 13

CONVOCATION DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 12 Avril à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOULARD Marie-Françoise, M. BRUNEAU Michel, M. GAUTIER Didier, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline, et Mme ROMEUR Stéphanie.

Etaient absents et excusés : M. PINGET Michel (pouvoir donné à M. MAUPU Jacques) et Mme SOUCHET Chantal (pouvoir donné à Mme MENAGER Jocelyne).

Secrétaire de séance : M. MAUPU Jacques

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 1^{er} Mars 2017.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Vote des taux de fiscalités locales pour 2017
4. Budget Primitif Principal 2017
5. Travaux 2017 :
 - Attribution du marché d'aménagement de la Place de l'Eglise
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Alouette
 - Lancement de la consultation pour les travaux de voirie à Bétaincourt
 - Renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau :
 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
 - Lancement de la consultation pour le marché de travaux
 - Isolation et couverture de l'Ecole Maternelle : Lancement de la consultation pour le marché de travaux
6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Verdi (travaux les Châtelets – Bois St-Père)
7. Vente de terrains
8. Questions diverses.

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2017 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE BEAUCE ET PERCHE » :

- Ouverture de la piscine de Courville-sur-Eure depuis le 8 avril 2017. Les scolaires pourront être accueillis dès la rentrée du 24/04/2017.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017.

Délibération n° 20-2017

Monsieur le Maire rappelle les taux 2016 et propose de reconduire pour 2017 les mêmes taux d'imposition des 3 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.62 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18.17 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 29.98 %

Soit un produit attendu de 251 841 €.

BUGDET PRINCIPAL DE CHUISNES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Délibération n° 21-2017

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de Chuisnes qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 608 399,00 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 355 374,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Adopte le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 608 399 € et en dépenses et recettes d'Investissement à 355 374 €.

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS – ACCES PMR POUR 2 CLASSES PRIMAIRES PLACE DE L'EGLISE / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.

Délibération n° 22-2017

Le Maire expose :

Par délibération n°07-2017 en date du 24 janvier 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise par la mise en œuvre d'une surface en béton désactivé.

Après consultation de plusieurs entreprises spécialisées, il apparaît que l'offre la mieux-disante est celle présentée par la société EIFFAGE ROUTE pour un montant HT de 21 978 € qui inclut la totalité des circulations piétonnes de la Place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte le devis de la société EIFFAGE ROUTE Ile de France / Centre, Etablissement d'Eure-et-Loir, 18 rue du Président Kennedy, 28112 LUCÉ, pour un montant total HT de 21 978 € soit 26 373,60 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE L'ALOUETTE / ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Délibération n° 23-2017

Le Maire expose :

Par délibération n° 09-2017 en date du 24 janvier 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'aménagement de voirie rue de l'Alouette.

Afin de mettre au point le dossier de consultation des entreprises et d'assurer le suivi des travaux, il convient de désigner un maître d'œuvre.

Il est proposé de retenir la proposition de M. EMPEREUR Yannick pour un montant HT de 3 713,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier à Monsieur EMPEREUR Yannick, 28 rue des Canaux, 28190 COURVILLE-SUR-EURE, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de voirie rue de l'Alouette, pour un montant HT de 3 713,56 € soit 4 456,27 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

Travaux de voirie à Bétaincourt :

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le lancement de la consultation des entreprises, à partir du dossier préparé par l'Agence Technique Départementale. Compte tenu des travaux à engager, le conseil décide de reporter à une date ultérieure les travaux d'aménagement d'entrées de propriétés envisagés à Beauchêne.

Le Maire précise que la Communauté de Communes a autorisé la commune à effectuer 2 repiquages sur une conduite d'interconnexion d'eau potable : un à Ecuray, l'autre à Chailleau, ce qui permet de faire l'économie d'environ 1100 m de réseau à renforcer et d'assurer la défense incendie pour ces deux hameaux.

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LA BUTTE ET CHAILLEAU / ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Délibération n° 24-2017

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau, il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour mettre au point du projet et assurer le suivi des travaux.

Il est proposé de confier cette mission à la société VERDI Ingénierie Cœur de France pour un montant HT de 4 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier à la société VERDI Ingénierie Cœur de France, Agence de Luisant, 9 Rue de l'Orme de Sours, 28600 LUISANT, la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau, pour un montant HT de 4 800 € soit 5 760 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

-
- Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux entre les Châtelets et le Bois St- Père est nécessaire, la société VERDI Ingénierie Centre-Ouest se dénommant désormais VERDI Cœur-de-France.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2019 ENTRE LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ET LA COMMUNE DE CHUISNES POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE.

Délibération n° 25-2017

Le Maire expose :

Dans le cadre de la politique de lecture publique du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir en direction des bibliothèques du Département, il y a lieu de renouveler la convention de partenariat, pour la période 2017-2019, entre le Département et la Commune.

Cette convention vise à continuer le travail engagé et définit les conditions de desserte, de formation, de prêts et d'animations proposées par la Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de renouveler la convention de partenariat 2017-2019 entre le Département et la commune de Chuisnes pour la gestion de la bibliothèque communale.

➤ Désigne M. Jacques MAUPU, Adjoint au Maire, comme correspondant Bibliothèque pour assurer la liaison entre la bibliothèque et le Conseil Municipal.

Travaux d'isolation et couverture de l'Ecole maternelle :

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises. Les travaux devront obligatoirement être réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

Vente de terrains :

La SAFER a été consultée pour la vente de plusieurs parcelles communales à vocation agricole. Le Conseil Municipal aura à se prononcer lors d'une séance ultérieure.

Transport scolaire :

La Région exerce désormais la compétence transport scolaire et se substitue ainsi au Département.

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a récemment décidé d'instituer la gratuité des transports scolaires pour les élèves de la maternelle au lycée. Il restera à la charge des familles des frais de dossier qui ne pourront dépasser 25 € pour un enfant et 50 € pour 2 enfants ou plus. Le Région prendra en charge la différence entre le coût demandé aux familles pour l'année scolaire 2016-2017 (104 € par élève à Chuisnes) et les 25 €.

Sécurité routière sur la RD 923 :

Les services de l'Etat confirment la mise en place d'un itinéraire sécurisé en 2017 sur la RD 923, avec la mise en place de plusieurs radars autonomes et mobiles. Le site des Châtelets sera particulièrement concerné par une installation fréquente d'un de ces radars.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Le Conseil Municipal fixe les tours de garde pour les élections présidentielles.

➤ Une collecte de papier aura lieu les 16, 17 et 18 juin dans la cour de la médiathèque de Courville-sur-Eure, au profit du Téléthon 2017.

➤ Michel BRUNEAU propose de moderniser le balayage des caniveaux et suggère l'achat d'une balayeuse. Le Maire donne l'exemple de Courville-sur-Eure qui confie cet entretien, plusieurs fois par an, à une société. Il propose de se renseigner sur le coût de ce service.

➤ La cérémonie commémorative du 8 Mai est fixée à 11h45.

➤ Le Conseil Municipal approuve le devis pour le feu d'artifice du 4 juin 2017.

➤ Les festivités du 14 juillet seront organisées avec « Chuisnes en Fêtes » qui proposera un repas « guinguette » le midi, la Mairie prenant en charge l'orchestre qui assurera l'animation.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 12 Avril 2017

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,